

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 16 AVRIL 2018

L'an **deux mil dix huit, le seize avril, à 21h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE ENVAL, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Étaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mme Julie MAHET, Mme Angéla SOUFFRON, M. Yves RIGAL, Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Olivier BROSSARD, M. Tim TRAINS.

Étaient absents : M. Pierre TEYSSANDIER, M. David NICOLAS.

Procuration : M. David NICOLAS en faveur de M. Cyril VIEILLEFOND.

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-023 : Vote des taxes

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux des trois taxes locales de la façon suivante pour 2018

- TH : 6,51 %
- TFB : 10,47 %
- TFNB : 73,97 %

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-024 : Vote du budget principal

Présentation et vote DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2018

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	288 751	013- atténuation de charges	200
012 - charges de personnel & ass.	241 296	70 - produits des serv, du domaine	92 242
014 - Atténuations de produits	844	73 - Impôts et taxes	202 542
65 - autres ch. de gestion courante	32 402	74 - dotations et participations	210 976
66 - charges financières	9 021	75 - autres produits de gest.	16 790
67 - charges exceptionnelles	39 265	77 - produits exceptionnels	50
022 - dépenses imprévues	0		
023 - virement section inv.	212 405	002- résultat reporté	305 223
042 - opération d'ordre transfert entre section	4 039		
Total des dépenses de fonctionnement	828 023	Total des recettes de fonctionnement	828 023

Vote détaillé des subventions aux associations et organismes de droit privé : Le montant des subventions a été voté à l'unanimité

NOM DE L'ASSOCIATION	pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	vote du Conseil Municipal à l'unanimité
association des amis de B.D.P.	50	50	50
Association Parents d'élèves	200	0	0
Association "au bon coin des pêcheurs"	600	200	200
Club "Les Gardillous"	200	0	0
Club de Pétanque	200	200	200
Comice Agricole	75	75	75
Coopérative scolaire	1 500	1 700	1 700
Football Club Lagarde/Ste Fort.	200	200	200
Groupement sanitaire	50	50	50
Gymnastique féminine	200	200	200
J.M.F.	150	150	150
La Souris Verte	200	0	0
Oxygène section Ping-Pong	200	0	0
Protection Civile	50	50	50
Prévention Routière	50	50	50
Société de chasse	200	200	200
Bar associatif le Gardillou	200	0	0
Sporting club Gardillou	200	0	0
Tulle Solidarité	0	200	200
Divers	800	600	600
TOTAL article 6574	4725	3925	3925

Dépenses d'investissement

Libellés des projets -Dépenses	RAR	nouveaux projets	Total
Déficit reporté		110 125	110 125
1641 (1) - remb. Emprunts		79 738	79 738
165 (1) - Caution		892	892
2031 (113) - études maison médicale	8 232	0	8 232
2031 (130) - Bilan Thermique garderie		600	600
2031 (132) - Etudes la Poste	4 680	0	4 680
2031 (165) - Maison Fage		10 000	10 000

204171 (107) - éclairage Public	6 145		6 145
2112 (83) - acquisitions foncières		600	600
2158 (132) - signalétique		8 000	8 000
2181 (132) - numérotation des rues		8 000	8 000
2183 (110) - école numérique rurale		3 144	3 144
2183 (130) - matériel de bureau		65	65
2184 (130) - mobilier mairie	386	0	386
2188 (130) - matériels divers, outillage, rideaux cadastre		1 662	1 662
2312 (147) - reprises de concessions		30 000	30 000
2312 (147) - columbarium		12 000	12 000
2313 (113) - maison médicale	169 014	8 921	177 935
2313 (1) - transfert frais d'étude maison médicale		19 286	19 286
2313 (130) - travaux divers bâtiments		1 242	1 242
2313 - (135) - espace polyculturel		15 000	15 000
2313 (165) - maison Fage		40 000	40 000
2313 (132) - accessibilité bâtiments	22 559		22 559
2315 (98) - revêtements généraux		10 000	10 000
2315 (99) - étang	2 796	10 000	12 796
2315 (164) - travaux budget fonds de sections		8 345	8 345
TOTAL :	213 812	377 620	591 432

Recettes d'investissement :

Libellés des projets -Recettes	RAR	nouveaux crédits	Total
021- virement de la section de fonctionnement		212 405	212 405
10222- FCTVA		11 680	11 680
10226 - taxe aménagement		9 500	9 500
1068 - réserves		104 493	104 493
1323 (110) - école numérique rurale		786	786
1341 (110) - école numérique rurale		1 310	1 310
1323 (113) -maison médicale	20 000		20 000
1327 (113) - maison médicale	20 000		20 000

1323 (132) - signalétique		2 337	2 337
1323 (132) - étude La poste		1 560	1 560
1323 (147) - columbarium		2 500	2 500
1328 (113)- participation Totalgaz		1 200	1 200
1341 (132) - étude la poste	1 170		1 170
1323 (132) - accessibilité bâtiments et voirie	3 828		3 828
1341 (132) - accessibilité bâtiments et voirie	24 446		24 446
1641 (80) - Emprunt	150 000		150 000
165(1) - caution logement		892	892
2802 (1) - amortissements doc d'urbanisme		1 472	1 472
28031 - Amortissement frais d'études (1)		681	681
280422 (1) - amortissements subvention d'équipement		441	441
28051 (1) - amortissement concessions, brevets et licences		1 445	1 445
2031 (1) - transfert frais d'études maison médicale		18 600	18 600
2033(1) - transfert frais d'insertion		686	686
TOTAL :	219 444	371 988	591 432

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-025 : Vote du budget de l'eau

Présentation et vote DU BUDGET DE L'EAU de l'exercice 2018

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice résultat reporté
011- charges à caractère général	67 696	70 - vente des produits, serv.	68 688
012 - charges de personnel & ass.	11 736	75 - autres produits de gestion courante	785
014 - atténuation de produits	11 796		-
65 - autres charges de gestion courante	175	77 - produits exceptionnels	-
66 - charges financières	12		-
023 - virement section inv.	17 381	002 - résultat reporté	53 572
042 - opérations .d'ordre transfert entre sections	19 056	042 - opérations. d'ordre transfert entre sections	4 807
Total des dépenses d'exploitation	127 852	Total des recettes d'exploitation	127 852

Section d'investissement :

libellés dépenses d'investissement	dépenses de l'exercice	RAR	libellés recettes d'investissement	Recettes de l'exercice+ résultat reporté	RAR
01 - Déficit reporté			001- excédent reporté	11 312	
1391 - reprises sur subventions	4 807		021 - virement section d'exploitation	17 381	
1641 - emprunts et dettes assimilées	1 548		10222 - FCTVA	718	
203 (23) - diagnostic réseau eau	800	5 000	1068 (1)- réserves	15 733	
2156 (42) - compteurs	2 000		131 (53) interconnexion Lagarde/Sainte-Fortunade	15 600	
2315 (53) - interconnexion Lagarde/Ste Fortunade	93 600	5 310	1641 (4) - Emprunt	50 000	
2315 (57) - extension réseau la chapeloune	9 107		2813 - Amortissement constructions	207	
2315 (63) - AEP la Borie	5 118		28156 - Amortissement matériels	855	
2315 (64) - maison médicale	2 510		28158 - Amortissement réseaux	17 222	
			2818 - amortissement autres immobilisations	772	
TOTAL	129 800		TOTAL	129 800	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget par onze voix pour et une abstention,

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-026 : Accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période 6 mois (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois) allant du 1er juin 2018 au 30 novembre 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires et pourra être amené à accomplir des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'adjoint technique territorial à l'indice brut 347 indice majoré 325.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Maire
Ringebach Daniel

